



COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 25/11/2020.

REPRISE DE LA SCOLARITÉ DANS LES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI) DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR DÈS LE LUNDI 30 NOVEMBRE.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur avait décidé le 16 novembre dernier de suspendre la formation des étudiants infirmiers de deuxième année. Cette mesure a suscité de vives réactions chez les étudiants.

Après avoir reçu hier plusieurs délégations composées d'étudiants infirmiers, l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé, en accord avec la Région Sud, les directions des instituts de formation (IFSI) et les fédérations hospitalières, que les instituts pourront à nouveau accueillir les étudiants dès le lundi 30 novembre.

Répondant à une demande forte exprimée par les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et en accord avec les directions des IFSI, cette décision de fermeture devait permettre aux élèves infirmiers de deuxième année d'assurer des missions d'aides-soignants dans les hôpitaux et les EHPAD, à un moment de très forte surcharge de travail où le virus circulait encore beaucoup dans notre région.

La situation sanitaire s'améliore

Aujourd'hui, la situation sanitaire dans notre région a évolué de façon favorable : le taux de positivité passant de près de 20% le vendredi 13 novembre à 13% le mercredi 25 novembre.

Parallèlement, les besoins en renfort d'aides-soignants exprimés par les établissements sanitaires et médico-sociaux diminuent.

Dans ce contexte, et sensible aux demandes des étudiants, le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé d'abroger l'arrêté du 16 novembre dernier portant suspension de la formation des étudiants de 2ème année, avec l'accord total de Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les instituts de formation sont prêts à intégrer de nouveau les étudiants dès lundi 30 novembre.

Contact presse

Service communication

Tél : 04.13.55.83.70

Mail : ars-paca-communication@ars.sante.fr

Les établissements dont la tension en aides-soignants persiste seront assurés du maintien de ces renforts par les élèves de 2e année qui se sont engagés jusqu'au 13 décembre. Chaque situation sera examinée attentivement.